

Dans le foisonnement des politiques d'aménagement du territoire, le «pays» émerge progressivement comme un nouvel outil de cohésion sociale et économique. Au sein de ce dispositif, la CCI se positionne comme un acteur incontournable en faveur des entreprises. À travers l'exemple du pays Bruche-Piémont-Mossig, on mesure les ambitions et les attentes des acteurs de cette politique en construction.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# La naissance des pays

### ► UN PAYS pour quoi faire ?

Le pays est un nouveau cadre de travail et de concertation entre élus, acteurs locaux privés et publics pour élaborer et mettre en œuvre un projet de développement de leur territoire. La démarche repose sur trois principes :

- la définition d'une nouvelle échelle de coopération correspondant en général à un bassin d'emploi ;
- la participation des acteurs dans le cadre d'un conseil de développement ;
- la contractualisation des aides sur la base d'une charte de pays.

### ► LA CHARTE Un projet commun de développement

Elle est élaborée par l'ensemble des communes en association avec le conseil de développement, le Département et la Région. Elle comprend un diagnostic actuel et les évolutions envisagées. Les orientations sont définies ainsi que les mesures d'organisation pour assurer leur mise en œuvre et leur cohérence.

### ► Le conseil de développement

Il participe à l'élaboration de la charte, au suivi de sa mise en œuvre et à son évaluation. Il est composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles et associatives du pays.

## LE POINT DE VUE DE LA RÉGION ALSACE

# Inventer un nouveau champ de collaboration

Martine Mall, chargée de mission «Pays» à la Région Alsace



► MARTINE MALL

Les pays sont nés des lois Pasqua-Hoeffel en 1995 et Voynet en 1999. Forte de son expérience précédente en matière de soutien aux territoires, la Région a souhaité être en phase avec le dispositif législatif «*de manière volontaire, mais avec pragmatisme et souplesse*», explique Martine Mall. Aussi, deux millions d'€ ont été attribués aux dix pays alsaciens pour animer des démarches et expérimenter des projets.

«*Le pays, apparenté géographiquement au bassin d'emploi, nous paraît le niveau le plus pertinent pour traiter efficacement certains sujets : les transports collectifs, le soutien au développement économique local, l'accompagnement des créateurs d'entreprise, l'adaptation des formations professionnelles aux besoins des entreprises, etc. Chaque pays devient ainsi un outil de coopération entre communautés de communes et une force de proposition. Elles peuvent ainsi réaliser ensemble des projets que chacune ne peut mener*

*seule et mettre en œuvre certains projets menés par la Région, l'État, le Département ou d'autres partenaires.*»

L'association des acteurs socioprofessionnels et associatifs dans les conseils de développement permet aussi d'impliquer les habitants aux côtés des élus et d'inventer de nouvelles formes de travail. «*Nous souhaitons que les capacités d'expertise se rapprochent du terrain et attendons des différents organismes qu'ils se mobilisent en faveur des pays*», lance Martine Mall. Elle souligne les initiatives déjà prises en ce sens par la CCI lors de l'élaboration d'une charte d'urbanisme commercial pour le pays Bruche-Mossig-Piémont ou par la chambre de Métiers qui met en place des animateurs territoriaux. ■



CCI

# Défendre les entreprises : la légitimité de la CCI

Barbara Calligaro, directrice adjointe de l'aménagement du territoire

« Dans le Bas-Rhin, dès 1995, la CCI a vu se mettre en place une diversité de démarches pour l'élaboration des pays. Le président de la CCI s'est rapidement manifesté auprès de leurs présidents pour rappeler que la CCI est un partenaire incontournable et affirmer sa volonté de jouer un rôle dans ces nouveaux territoires. En effet, la CCI a vocation à être le défenseur des entreprises, même si rien ne leur interdit de s'adresser à d'autres structures. La loi a conféré dans ce domaine une légitimité spécifique aux chambres. » En Alsace du Nord, ce message est bien passé, mais des expériences différentes se mettent en place, selon les lieux et les personnes. « Elles sont le reflet des mentalités. La solidarité sera la chance ou la fragilité des pays. Il suffit de voir les difficiles problèmes de cohérence au sein des communautés de communes. »

## Détecter les forces, anticiper les faiblesses

Le pays est l'occasion de mettre de la cohérence dans la politique d'aménagement du territoire en utilisant le budget du contrat de Plan. « Il est important pour les entreprises de participer à la définition des actions du pays le plus en amont possible, de détecter les forces sur lesquelles s'appuyer et les faiblesses latentes pour anticiper leur évolution et organiser les leviers d'action. Si tel est le cas, les actions répondront aux attentes du territoire. » La démarche adoptée en Alsace du Nord est intéressante à cet égard. « On constate que les pays sont à la recherche de leur identité propre et qu'ils cherchent à valoriser et à renforcer leur cohésion économique, sociale interne. À travers ses services, la CCI peut leur apporter son appui. »

## L'Alsace avance avec prudence

En France, avant la décentralisation, il existait déjà des contrats de pays. L'idée est donc ancienne. « Contrairement à d'autres régions françaises, comme la Bretagne où les pays correspondaient à la mentalité et au fonctionne-

ment local, l'Alsace offre un exemple singulier dans l'élaboration des pays. Dans les années 70, il y a déjà eu un contrat de pays dans le Val de Villé. L'embranchage sur les nouvelles lois est donc apparu plus facile.

Dans certaines régions, les CCI ont servi d'« aiguillon » à la politique de pays, surtout lorsqu'il n'existait pas d'autres documents d'urbanisme (tels que les schémas directeurs devenus aujourd'hui les SCOT). Depuis 1995, pour éviter les faux pas, la CCI a observé comment les politiques s'appropriaient les pays, explique Barbara Calligaro. Ultérieurement, il sera intéressant de voir comment les opérations seront concrètement définies et mises en œuvre par les comités de suivi. Je pense qu'un pays a d'autant plus de chances de réussir que le territoire est en attente de projets. La vallée de la Bruche profite peut-être des enseignements tirés de son histoire économique difficile qui l'a obligée à aller de l'avant. »

## Être un porte-parole efficace

« La CCI est productive et efficace lorsqu'elle travaille en concertation avec d'autres collectivités. Elle peut leur apporter l'originalité de sa connaissance du territoire. L'aménagement du territoire apparaît parfois très technique aux élus consulaires. En effet, les procédures sont souvent complexes. Par ailleurs, les entreprises qui produisent de la richesse ne comprennent pas toujours qu'on ne fasse pas davantage écho à leurs besoins. Plus les entrepreneurs ont un engagement citoyen, mieux ils connaissent les passerelles et la cohérence entre les structures. Il existe des intérêts partagés et des réponses cohérentes à apporter,

même si elles opèrent dans des créneaux distincts avec une finesse de détail différente. »

Le pays peut-il être une opportunité pour la CCI ? « Oui, si nous sommes un porte-parole efficace et si notre professionnalisme est reconnu. La CCI a vocation à être présente sur le territoire. C'est un travail exigeant. La dispersion des documents rend délicat un travail de fond. Il peut être difficile de guider nos élus et de les mobiliser dans les nombreuses réglementations existantes. Les élus consulaires du Bas-Rhin se sont traditionnellement engagés dans l'élaboration des schémas directeurs et des POS. Avec la loi Gayssot, ceux-ci sont devenus des schémas de cohérence (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU). Il a fallu maîtriser cette évolution des textes alors même que la démarche pays s'engageait. Cet empilement de documents d'urbanisme n'est pas simple à comprendre. Nous nous adaptons en avançant, en expérimentant des démarches nouvelles. Ce n'est pas comme se couler dans un moule bien rodé, il faut se faire à un habit neuf. » ■

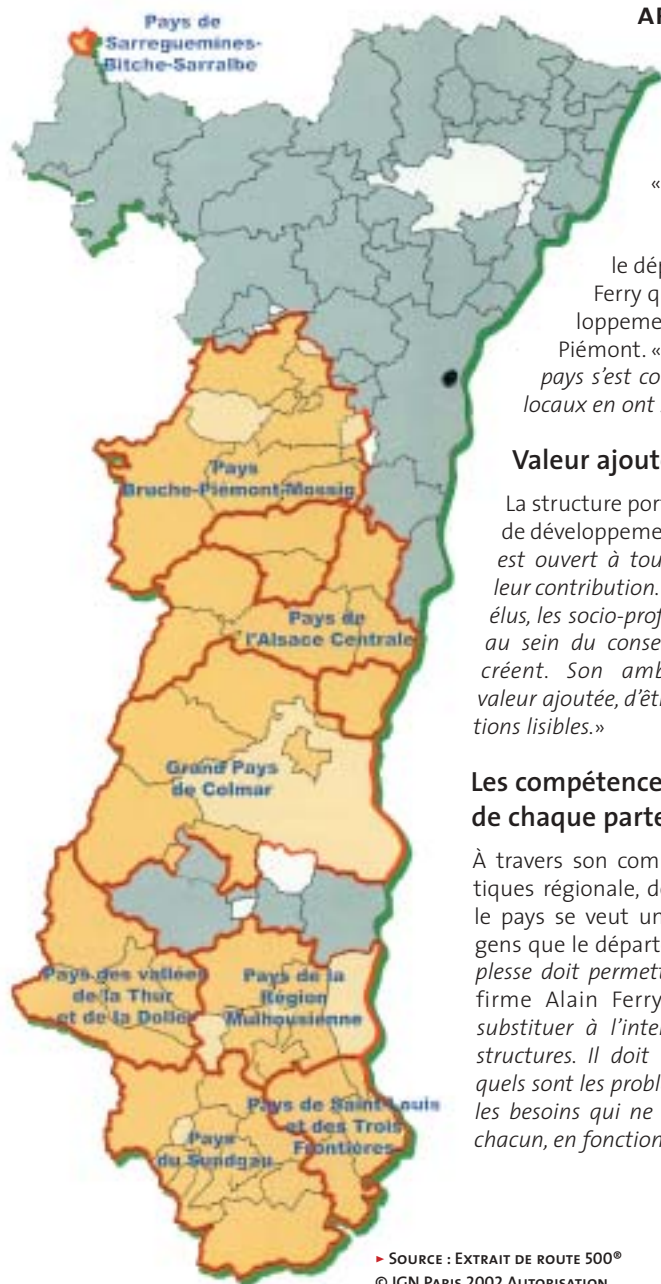
■■■ Suite page 12



## LE POINT DE VUE D'UN ÉLU

## «Le pays n'a pas vocation à se substituer aux instances existantes»

Alain Ferry, président du comité de développement du Pays Bruche-Piémont-Mossig

► PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE DE PAYS  
ARRÊTÉS EN SEPTEMBRE 2002

« Non, les pays ne sont pas une structure supplémentaire », insiste le député-maire de Wisches, Alain Ferry qui préside le comité de développement du Pays Bruche-Mossig-Piémont. « Qu'importe, au fond, la loi. Le pays s'est constitué parce que les acteurs locaux en ont senti le besoin. »

## Valeur ajoutée et lisibilité

La structure porteuse du pays, c'est le comité de développement. « Ce n'est pas une vitrine. Il est ouvert à tous ceux qui veulent apporter leur contribution. L'alchimie du pays, ce sont les élus, les socio-professionnels et la société civile, au sein du conseil de développement, qui la créent. Son ambition est d'apporter une valeur ajoutée, d'être réactif et d'engager des actions lisibles. »

## Les compétences de chaque partenaire

À travers son comité, en déclinaison des politiques régionale, départementale et nationale, le pays se veut une instance plus proche des gens que le département ou la région. « Sa souplesse doit permettre au pays de se définir, affirme Alain Ferry. Il n'a pas vocation à se substituer à l'intercommunalité ni à d'autres structures. Il doit regarder, thème par thème, quels sont les problèmes du territoire et dégager les besoins qui ne sont pas ou mal pourvus. À chacun, en fonction de ses compétences, de met-

tre ensuite les réponses en musique à travers des conventions de travail. » Les projets sont cofinancés sur des enveloppes attribuées par la Région, l'État, voire les partenaires. « Il n'est pas question de lever un impôt supplémentaire pour faire vivre le pays », insiste Alain Ferry.

## Identifier et baliser pour agir

« Depuis deux ans que nous existons, le pays a permis aux élus de se mettre autour d'une même table pour étudier les problèmes d'un territoire. Pour travailler ensemble, il faut en avoir la volonté. Sans les politiques, le pays ne peut exister. Ils doivent s'entendre. Ici nous atteignons un consensus. Notre charte a défini les grandes orientations stratégiques. Il a fallu identifier et bien baliser les problèmes pour agir. Mais nous restons à l'écoute du territoire et sommes vigilants à la lisibilité de nos actions », admet Alain Ferry.

## Un partenariat efficace avec la CCI

Le pays a amené les techniciens des différentes structures à se rencontrer plus souvent et à travailler ensemble dans une logique de réseaux. « Nous avons instauré un partenariat efficace avec la CCI sur l'urbanisme commercial, mais le développement du commerce de proximité reste un dossier sensible pour notre territoire. Regardez ce qui se passe du côté de Rosheim. Là où existent des associations dynamiques, on observe des projets intéressants. On ne peut pas vivre replié sur soi-même. » ■

► SOURCE : EXTRAIT DE ROUTE 500®  
© IGN PARIS 2002 AUTORISATION  
N°70 20020

# Tirer le parti de tout ce qui existe

Bernard Schahl, restaurateur à Mollkirch et délégué consulaire

**B**ernard Schahl croit fermement à ce credo, «*Mais ce n'est pas toujours suffisant, admet-il. Dans un coin reculé, comme ici, on connaît des creux d'activité. Pour franchir les caps difficiles et être ambitieux, il faut des conseils, des aides, mais où s'adresser ? Beaucoup de choses existent, mais il faut se remuer et tirer toutes les ficelles. Les compétences sont dispersées, on a une impression de complexité, mais cela crée une émulation et permet de ratisser plus large. Il m'est arrivé de rencontrer les conseillers de la CCI et de la Région ensemble.*

*Au sein de l'association des professionnels du canton, nous avons organisé des marchés nocturnes qui ont drainé plusieurs milliers de visiteurs. J'en ai ressenti les retombées. Encore faut-il participer. Ce dynamisme a permis aux professionnels de se faire entendre au sein de la communauté de communes. Elle a pris conscience des enjeux économiques». Lui-même, c'est d'abord à cette communauté de communes qu'il s'identifie. Et le pays ? «C'est encore trop neuf», mais qu'importe. «*La balle est dans le camp des entrepreneurs. Il faut tirer le meilleur parti de tout ce qui existe.*» ■*



► BERNARD SCHAHL, LA FISCHHUTTE

# Attention aux redondances...

Nicolas Friederich, scieur à Rosheim et délégué consulaire

**L'**avenir nous dira si le pays est encore une instance supplémentaire. Je reste dans l'expectative, admet ce jeune entrepreneur. Je suis au conseil municipal, et c'est mon second mandat à la CCI. J'ai découvert la communauté, le SCOT, etc. Il m'a fallu du temps pour comprendre et hiérarchiser leurs compétences. Et maintenant le pays. Attention aux redondances et aux conflits politiques.» L'information circule, mais «*il faut pouvoir confronter les sources pour avoir une vision objective. Info ou pub ? C'est parfois dur de faire la part des choses.*»

Lui qui n'avait pas dépassé le carrefour de la colonne [à l'entrée de Molsheim, ndlr] avant l'adolescence s'est ouvert au monde. «*Parfois je me demande si nous ne sommes pas trop gâtés. Nous vivons trop repliés sur nous-mêmes, en vase clos. Il faut une ouverture d'esprit et voir large. Pour autant, parviendrons-nous à maîtriser le développement ? s'interroge-t-il. Toutes ces concertations permettent d'échafauder quoi ? Des hypothèses ! Finalement, nous pilotons largement à vue. Faut-il systématiquement tout encadrer ?», lâche-t-il.* ■



► NICOLAS FRIEDERICH

## ► Le contrat de pays

Prévu dans le contrat de Plan 2000-2006, il permet de mobiliser les financements de l'État et de la Région.

## ► La structure juridique du pays

Une fois juridiquement constitué, le pays peut contractualiser avec l'État et la Région différentes formules : établissement public de coopération intercommunale, syndicat mixte ou groupement d'intérêt public. ■



■■■ Suite page 14

## ► L'articulation des démarches de pays et des SCOT

Par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), les SCOT se substituent aux schémas directeurs. Ils ne sont plus uniquement des documents d'urbanisme mais présentent un projet d'aménagement et de développement global.

La loi SRU prévoit que les SCOT soient portés par un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ou un syndicat mixte. Il est souhaitable de viser la meilleure cohérence entre ces deux outils d'aménagement du territoire.

## ► MAISON DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE

### Une palette de services

Inaugurée début avril à Schirmeck, la maison de la Vallée regroupe sous un même toit une palette de services : la communauté de communes de la Haute Bruche, l'office de tourisme, le Sivom, l'Association de développement agricole et rural de la montagne, Bruche emploi et l'inter-comité d'entreprise.

Différents organismes y tiendront également leurs permanences : la mission locale des Trois Vallées, le point information jeunesse, la chambre de Métiers d'Alsace, Bois et Forêts, la caisse d'allocation familiales (permanences administratives et assistantes sociales), le bureau des syndicats. ■

La maison est située au 114, Grand'Rue à Schirmeck.



► OFFICE DU TOURISME

[ Contact CCI ] Aménagement du territoire, 03 88 75 25 28

**LE POINT ECO**

*Annonces  
cet espace vous  
est réservé !*

**PERFORMANCE  
MEDIA**

Contactez Nathalie Bohl  
Tél. 03 88 78 47 73  
Fax. 03 88 78 87 50  
n.bohl@performance-media.fr